



Une démarche innovante et originale **À TOULON (83)**

Du PLU aux rénovations de façades
Intégration des sites de nidification
des Martinets dans les travaux du BTP.



Katherine Dubourg
Administratrice de la LPO PACA

LE MARTINET :



→ Espèce protégée en grand déclin (-47 %) → STATUT JURIDIQUE

→ Fait partie de notre cadre de vie.

Capital sympathie fort auprès du grand public.

Ses escadrilles criardes animent l'été les rues de nos villes et villages.

→ Pas de salissures (fientes) sur les murs.

Difficile de localiser les nids en dehors des périodes de présence des Martinets.

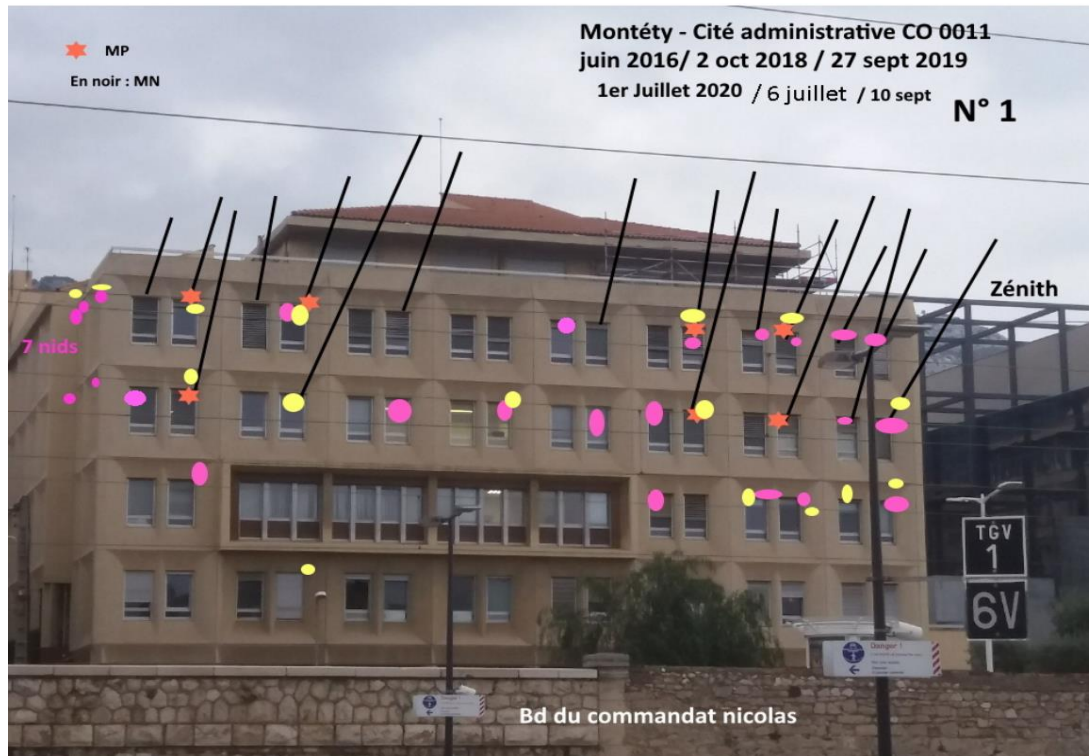
→ Service gratuit.

Insectivore strict, **le Martinet est le meilleur des insecticides naturels.**

Un couple engloutit chaque jour environ 20 000 insectes.



- **Migrateur**, il passe l'hiver en Afrique (6 mois),
De retour (3 mois) entre avril et août pour nicher et élever sa couvée.
- **Cavernicole essentiellement urbain**, lié aux constructions humaines.
Le nid est sommaire, installé au fond d'une cavité, trou de boulin, coffrages de stores, dessous de tuiles, arrières de gouttières, toute anfractuosité d'un bâti dégradé.



LA GRANDE MENACE : Tous les travaux du BTP.

- Les ravalements de façades,

- La rénovation thermique massive du parc des bâtiments existants et l'isolation par l'extérieur (ITE) qui ne laissent plus aucune chance aux espèces cavernicoles.

Le moindre trou, la moindre fissure sont bouchées.

Destruction des nids et suppression des habitats.

- **Les nouvelles formes architecturales** : murs lisses, toits terrasse, surfaces vitrées, disparition des tuiles, des corniches, des trous de boulin....

L'impact est terrible pour toutes les espèces cavernicoles :
martinets, moineaux, rapaces nocturnes, chiroptères, reptiles, insectes...

LA DEMARCHE DE TOULON

A ce jour, près de **1400 sites de nidification de Martinets (noirs et pâles) ont été recensés par la LPO PACA**. Photos transmises à la mairie.

Et depuis 2016, le règlement en matière de travaux notamment les ravalements de façades, et autre rénovation du bâti, impose la prise en compte et la conservation des nids de Martinet ou le remplacement par des nichoirs artificiels.



// PROTÉGEONS LES MARTINETS

lors des travaux de réhabilitation de bâtiments anciens



© <http://www.swift-conservation.org>

QUI EST-IL ?

Oiseau migrateur, exclusivement aérien, le Martinet se pose en France pour nidifier et élever sa couvée.

OÙ LE TROUVER À TOULON ?

- Le Martinet noir nidifie dans le centre ancien.
 - Le Martinet pâle nidifie dans le bâti ancien du port de l'avenue de la République et sur les falaises du littoral.
 - Le Martinet à ventre blanc dans les falaises du Faron et celles du sentier du littoral.
- Il aménage son nid dans une cavité, sous un toit, un trou, une fissure dans le mur. Il y revient chaque année d'avril à septembre.

Ville de Toulon > www.toulon.fr

UN INSECTICIDE NATUREL !

Le Martinet se nourrit exclusivement d'insectes : mouches, moucherons, moustiques, coléoptères. Il en mange jusqu'à 20 000 par jour !

*protéger notre patrimoine naturel :
un enjeu pour la biodiversité !*



Plus d'infos



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE MARTINET EST PROTÉGÉ

Loi du 10 juillet 1976, art L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 / liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou de réhabilitation des quartiers. Certains sont aussi éliminés par souci de propreté des façades alors que les Martinets ne salissent pas ces dernières.

Toute perturbation ou destruction des nids constitue un délit sanctionné par la loi : 15 000€ d'amende et/ou 1 an de prison.

EN SAVOIR+

- LPO PACA
Villa Saint-Jules
6 av. Jean Jaurès 83400 Hyères
<http://paca.lpo.fr>
- Guide technique : Biodiversité et bâti septembre 2012
réalisé par le CAUE et la LPO Isère
<http://www.biodiversiteetbati.fr>
- Chargée de mission
à la condition animale
04 94 36 30 26

COHABITONS AVEC LA NATURE

En amont des travaux de réhabilitation, il convient de se renseigner sur l'existence d'un repérage de la présence des Martinets sur l'immeuble auprès de l'opérateur de la Ville dans le centre historique Var Aménagement Développement (VAD) ou du service Environnement Urbain.

Si la présence de Martinets est confirmée, contactez la LPO qui établira des recommandations à prendre en compte.

La protection des Martinets n'occasionne pas de nuisance sur les travaux exécutés. Il existe des solutions simples pour les nids existants. Les nids détruits peuvent quant à eux facilement être remplacés par des gîtes artificiels.

CONTACTS POUR LES TRAVAUX

- VAD
04 94 93 62 63
- Service Environnement
Urbain
04 94 36 86 33



FLYER joint aux dossiers de demandes de travaux

Réseau U2B PACA



**QUELQUES EXEMPLES
D'INSTALLATION DE NICHOURS EN
BETON DE BOIS
pour MARTINETS**

**DANS LE BATI ANCIEN
ET
DANS LES NOUVELLES
CONSTRUCTIONS**



RAVALEMENT DE FACADES ET TROUS DE BOULIN CONSERVES

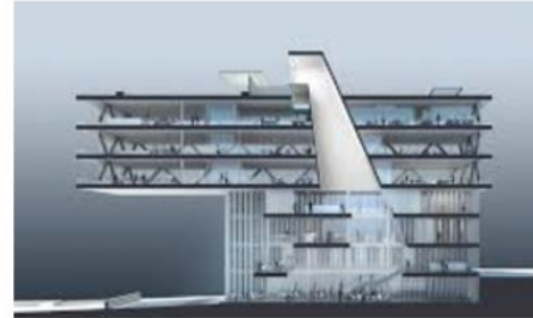
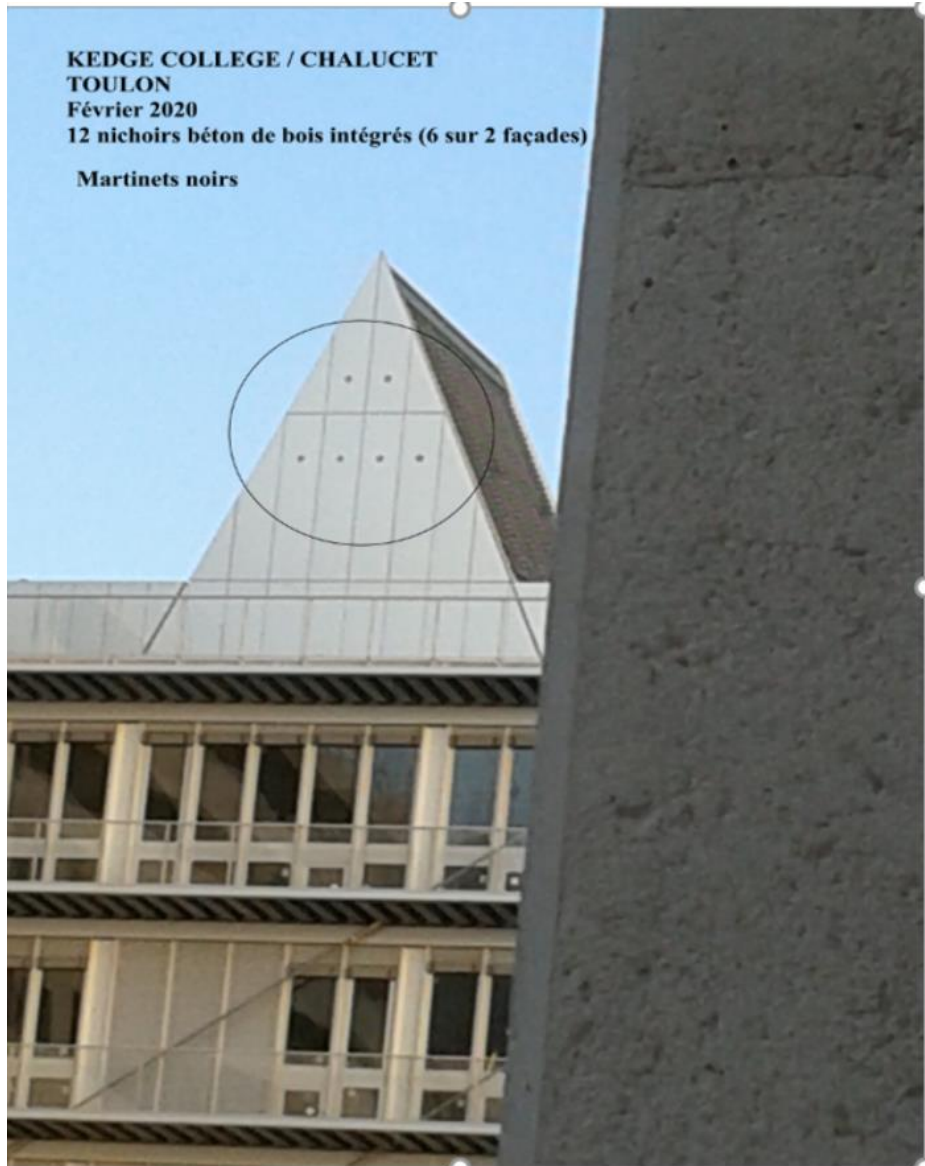


← avant

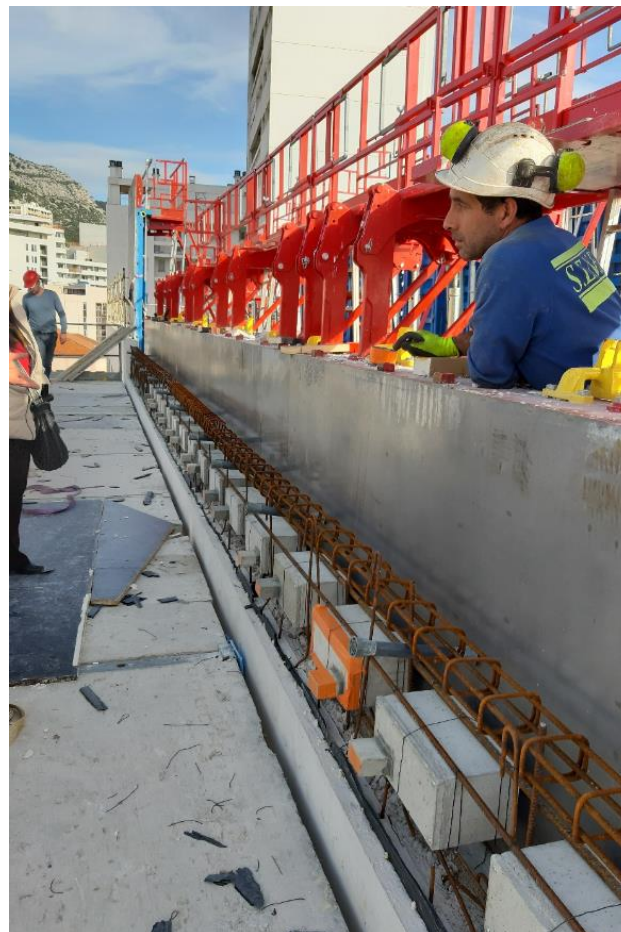
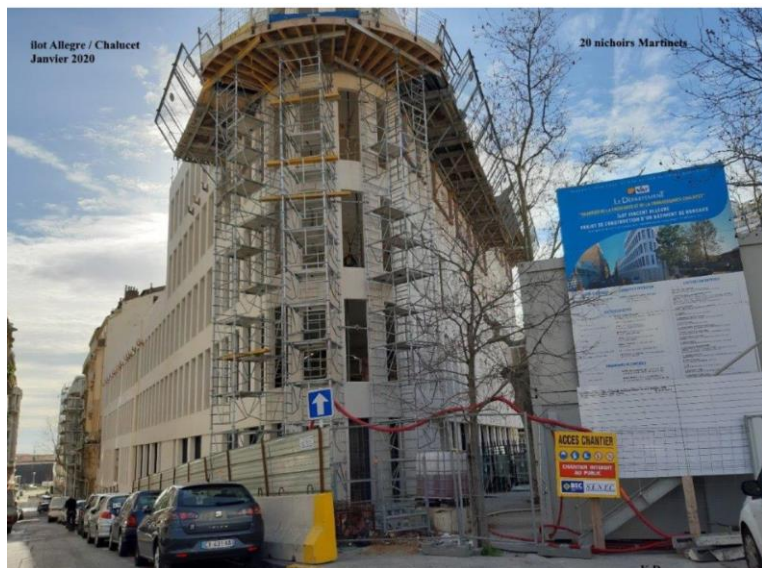
→ après



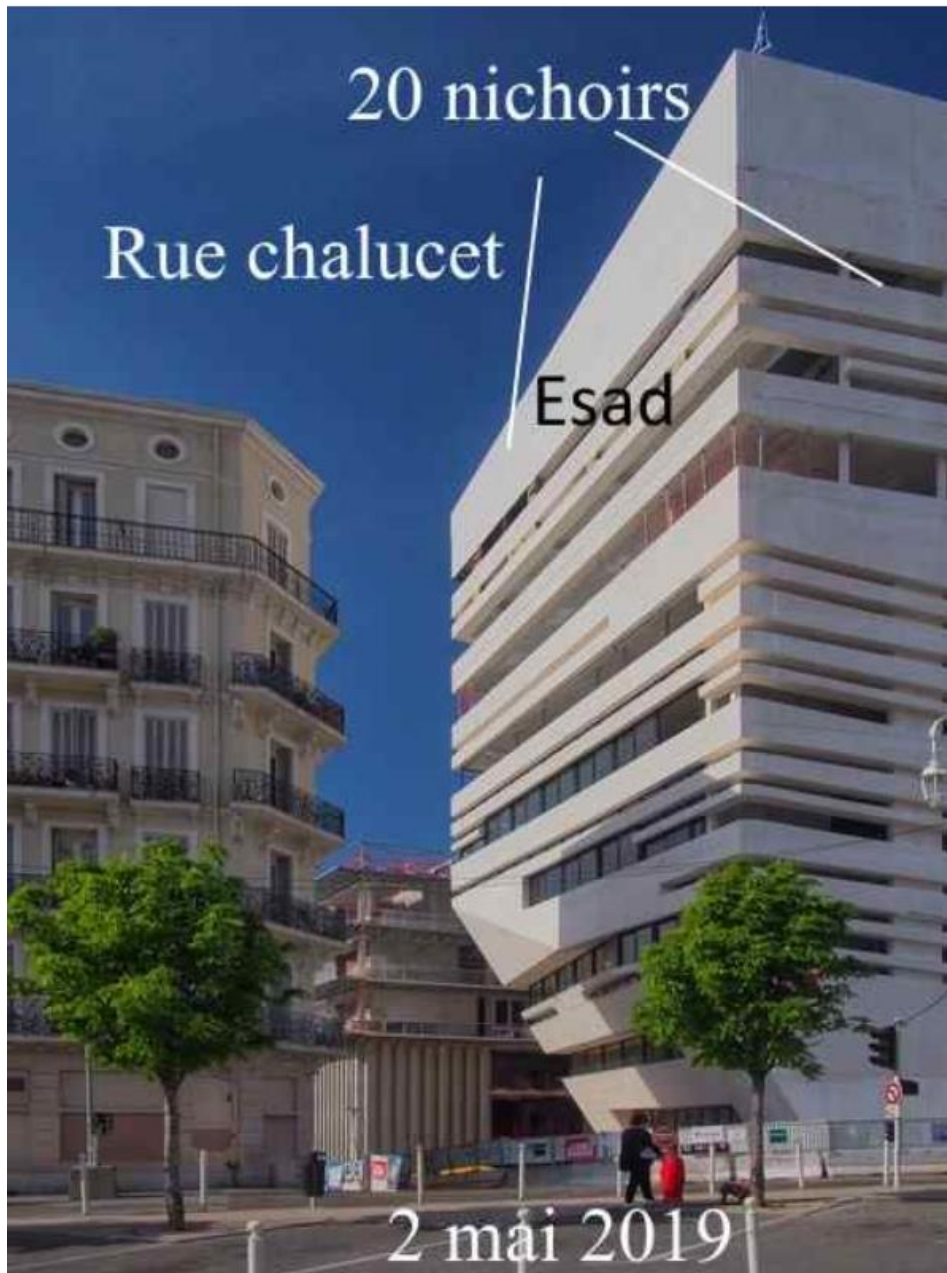
KEDGE COLLEGE – Bâtiment neuf / 12 Nichoirs en béton de bois intégrés dans la « cheminée »



BATIMENT ALLEGRE – Neuf: 20 nichoirs en béton de bois intégrés







ESAD
Ecole supérieure Arts et Design
20 nichoirs béton de bois intégrés.

LA MEDIATHEQUE Réhabilitation 20 nichoirs intégrés. Mairie de Toulon



MERCI

